

N^o 31
Décès
Laffort François

L'an mil huit cent quatre vingt quatorze et le vingt et un Octobre à six heures du matin
Pardevant nous M^oarty Guillaume, maire, officier de l'état civil de la Commune de Montauban, arrondissement de Naurouzet
Département de la Haute-Garonne

Ont comparu le S^r Blanc François, employé, âgé de vingt deux ans et le S^r Laporte François, appariteur, âgé de trente ans demeurant tous deux à Montauban, non parents, mais amis de la défunte
Lesquels ont déclaré, que la nommée Laffort François ménagère, âgée de soixante et un ans, née à Montégut, département de l'Aude mariée, épouse du sieur Boullet Matthieu cultivateur âgé de soixante deux ans survivant, fille de Laffort Pierre et de Rivière Catherine décédés

Est décédée ce jourd'hui vingt et un Octobre à une heure du matin, dans sa maison d'habitation sise à Montauban, métairie de Borden

Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite

Laporte Blanc Monty

N^o 32
Mariage
Gaubert Jean
avec
Lougare Anne Marie

L'an mil huit cent quatre vingt quatre et le vingt neuf Octobre à neuf heures du matin
Pardevant nous M^oarty Guillaume, maire, officier de l'état civil de la Commune de Montauban, arrondissement de Naurouzet
Département de la Haute-Garonne

Ont comparu le S^r Gaubert Jean né à Espère Département de la Haute-Garonne le trois juin, mil huit cent cinquante et un ainsi qu'il résulte de l'extraît en forme qu'il nous a remis professeur d'instituteur demeurant à Montauban, département de la Haute-Garonne fils majeur et légitime de Gaubert Jean, cultivateur, âgé de soixante deux ans demeurant à Espère département de la Haute-Garonne et

608
Nouziès Marguerite, sans profession, âgée de soixante ans ^{14^{ème}} demeurant à Espère département de la Haute-Garonne et demeurant ^{publ}
Garonne, vivants, procédant en présence et avec le consentement de son père et de sa mère

Est demoielle Lougare Anne Marie née à Montauban, département de la Haute-Garonne le vingt six juillet mil huit cent soixante quinze, ainsi qu'il résulte de l'extraît en forme quelle nous a remis sans profession, demeurant à Montauban département de la Haute-Garonne fille mineure et légitime de Lougare Bernard cultivateur, âgé de soixante deux ans, demeurant à Montauban, département de la Haute-Garonne et de Bénèche Catherine, décédée, procédant avec le consentement de son père présent

Lesquels, après avoir déclaré sur notre interpellation qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant M^o Dupias notaire à Lavernose, département de la Haute-Garonne le dix huit Octobre mil huit cent quatre vingt quatorze, ainsi qu'il résulte du certificat en forme qu'ils nous ont remis, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en cette Commune les dimanches quatorze et vingt et un Octobre mil huit cent quatre vingt quatorze et à Espère les mêmes dimanches de la même année sans qu'il soit intervenu aucune opposition, ainsi qu'il résulte du certificat en forme qui nous a été remis

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi qu'au Chapitre VI du Code Civil Titre Cinq du mariage, faisant droit à la requisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux